



LE JOURNAL

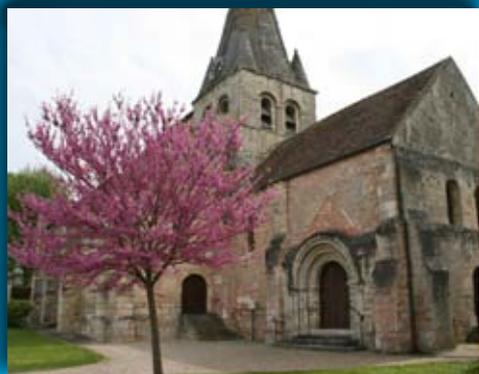
Gaillon à la belle époque



ÉTÉ 2012

15-16 septembre 2012
Journées du Patrimoine

Diagnostic église



Fête de l'école



2^e salon des beaux-arts





78440 GARGENVILLE
☎ 01 30 93 61 71

78250 HARDRICOURT
☎ 01 30 99 00 82

78480 VERNEUIL
☎ 01 39 71 99 58

**SPÉCIALISTE
EN
PLATS CUISINÉS LIVRÉS**



*Collectivités et
Restaurants d'Entreprises*

37, RUE DES VACILLOTS - 76510 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT
Tél : 02 35 04 66 10 - Fax : 02 35 04 66 34

E.A.D.
Espaces verts

Création - Entretien - Élagage

AD Services

Travaux de jardinage - TVA 5,5%

Tél./Fax : 01 30 99 03 12

36, Grande Rue - 78250 Gaillon sur Montcient

Restaurant
Le Convivial
www.leconvivial.fr

Cuisine Française Gastronomique



2 Avenue des Aulnes
78250 Meulan en Yvelines
01 34 74 26 28



SERVICES

Boualem AMARA
Port.: 06 89 44 65 35
2, rue du Point du Jour
78250 GAILLON SUR MONTCIENT
Fax: 01 30 22 06 33
amaraservices@orange.fr

NETTOYAGE

BUREAUX - IMMEUBLES - LOCAUX INDUSTRIELS



**Location balayeuse - Service voirie
Contrôle et Maintenance**

139 rue Nationale - 78970 Mézières sur Seine
Tél. : 01 30 95 55 98 - Fax 01 30 95 61 91

LE RÉSEAU
DES ARTISANS DU FUNÉRAIRE
TOUJOURS PRÉSENT
À VOS CÔTÉS

- ORGANISATION DES OBSÈQUES
- PRÉVOYANCE FUNÉRAIRE
- ARTICLES FUNÉRAIRES
- MONUMENTS & CAVEAUX

31 23
OBSÈQUES
APPEL GRATUIT, 21/7, 24h/24



P.F & MIE. CISTARELLI
4, bd. Maurice Berteaux (face place du marché)
à MEULAN - Tél : 01 34 74 97 65

*Nous remercions les annonceurs
qui participent à la publication
du Journal de Gaillon.*

*Contact Régie publicitaire:
Christian Tétard 06 14 84 27 10*

Le journal de Gaillon Été 2012

Bulletin officiel d'informations
de la Commune de Gaillon
sur Montcient

Mairie de Gaillon

Tél. 01 34 74 06 58

Fax 01 30 22 06 16

mairie.gaillon.sur.montcient@wanadoo.fr

<http://www.gaillon-sur-montcient.fr/>

Permanence des élus :

sur Rendez-vous

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Samedi

8h30 – 12h00

Fermé le Mercredi

Rédacteur en chef :

Jean-Luc Gris

Rédaction :

Christian Bouley

Philippe Le Gall

Nathalie Le Gonnidec

Jean Pierre Le Tellier

Régie publicitaire et publication :

Christian Tétard

06 14 84 27 10

Réalisation :



01 34 97 50 90

RCS Versailles B 495 058 000

Édito

*Madame, Mademoiselle, Monsieur
Chers Administrés*

Les travaux d'enfouissement se terminent et les fils aériens entre la place de l'église et le croisement avec la rue de la Douaye sont désormais enfouis. L'éclairage public est équipé d'un dispositif afin de réduire la pollution lumineuse ; l'intensité des lampes diminue pendant une partie de la nuit. Les trottoirs et la route ont été refaits. Un plateau surélevé a été mis en place au croisement de la Grande Rue et la rue de la Douaye ; il permet d'améliorer la sécurité de tous aux abords de l'école des Quatre Vents et de réduire la vitesse des véhicules. Enfin, la sécurité aux abords de la place de l'église va être améliorée par la mise en place d'un rond point franchissable. Ces aménagements préfigurent le programme d'aménagements routiers qui va être mis en œuvre dans les douze prochains mois ; n'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions à ce sujet.

Le 12 avril dernier, le conseil municipal a voté le budget primitif 2012 ; comme l'année dernière, les taux communaux sur les impôts directs n'augmenteront pas. Le conseil municipal a également décidé de ne pas augmenter les tarifs des activités périscolaires (garderie, cantine et étude surveillée). Le budget primitif tient compte des investissements d'enfouissement des réseaux et de réfection de la voirie dans le bas de la Grande Rue. Grâce à une maîtrise des coûts, le désendettement de la commune se poursuit.

En ce qui concerne notre adhésion à une intercommunalité (fixée par la loi pour juin 2013), deux recours ont été déposés auprès des tribunaux administratifs des Yvelines et du Val d'Oise pour contester le rattachement de notre commune à la communauté d'agglomération Vexin Centre Seine Aval alors que le conseil municipal de la commune a sollicité à la majorité le rattachement à la communauté de communes des Trois Vallées du Vexin.

Une procédure de modification des limites des communes de Gaillon-sur-Montcient et Meulan-en-Yvelines démarrera officiellement à la rentrée prochaine. À cette occasion, il s'agira de régulariser une erreur matérielle des services de l'Etat de 1957 ! Le conseil municipal de Gaillon-sur-Montcient proposera de conserver la zone de la commune qui aurait dû revenir à nos voisins de Meulan (résidence GRDF) en échange des terrains d'entraînement du stade qui, bien qu'appartenant à la commune voisine, sont sur le territoire de notre commune.

La révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune se poursuit, une réunion publique sur le Plan d'Aménagement et de développement durable (PADD) aura lieu le jeudi 13 septembre à 20h00 en Mairie.

Enfin, ne manquez pas l'exposition sur la vie du village couvrant la période de 1500 à 1960 les 15 et 16 septembre prochains au restaurant scolaire de l'école des Quatre Vents, à l'occasion des journées du Patrimoine. Vous pourrez y retrouver photos, cartes postales, documents d'époque et objets sur la vie de notre village. Ces journées seront agrémentées par une conférence avec le concours de Madeleine Arnold Tétard Historienne et écrivain du Mantois.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous.



**Le Maire,
Jean-Luc GRIS**

Le Journal Été 2012

S O M M A I R E

Interview sur le Grill	3
Comptes rendus des Conseils municipaux	4
Récapitulatif des travaux	6
Passage de témoin	7
Mise en place d'un service de taxi collectif	7
Réhabilitation du centre de Gaillon	7
Église Notre Dame de l'Assomption	8
Un collègue à l'écoute de notre société	10
Inauguration du nom de l'École	10
Une période encore active à l'école...	11
Yvelines Etudiants Seniors	12
Message des sapeurs-pompiers	12
Civisme	13
Cérémonie de citoyenneté	13
Résultats des élections législatives	14
Opération Tranquillité vacances	14
2 ^e salon des beaux-arts	15
Soirée théâtre	15
Loto du 10 mars	15
Journées du patrimoine	16
Soirée espagnole	16
Histoire du village	17
État civil	18
Fermetures estivales	18
Agenda du 2 nd semestre 2012	18



Benoît LEFEBVRE
Conseiller municipal

La Commission Information : Bonjour Benoît, à ton tour de passer à l'interview sur le grill. Jures-tu de dire toute la vérité, rien que la vérité ?

Benoît Lefebvre: Oui, bien sûr, je le jure... et je commence par me présenter: Originaire de

Seine et Marne, habitant à Meulan, je suis arrivé à Gaillon en 1998. Cherchant un petit village pas trop loin de Paris, avec une école, j'ai été séduit par la beauté de Gaillon, notamment la rue de La Montcient en arrivant par le Golf. Magnifique !

Et ta situation familiale et professionnelle ?

Je suis marié, j'ai 3 filles qui sont passées à l'école ou au collège de Gaillon. J'ai une formation d'ingénieur Travaux Public, et je travaille dans l'environnement et la dépollution.

La question habituelle : C'est ton premier mandat.

Pourquoi t'es-tu présenté ?

Par amitié pour Claude Durand, qui nous a mariés à Gaillon. Et par envie de participer à la vie communale et à l'avenir du village. C'est un engagement qui me passionne. Et je tiens à dire que je me sens bien au sein de l'équipe municipale.

Dans quelles commissions es-tu impliqué ?

Je participe à la commission budget. Même si ce n'est pas dans mes compétences professionnelles, j'éprouve beaucoup d'intérêt à participer à la construction du budget du village dans un contexte difficile (pression budgétaire, suppression de la taxe professionnelle par exemple). Il faut aussi analyser l'impact de l'intercommunalité sur le budget. Avec un contrôleur de gestion dans l'équipe, on arrive à faire des projections réalistes. Je suis aussi à la commission sécurité routière. Nous avons déjà élaboré un diagnostic sur l'état actuel, qui commence à être pris en compte lors des travaux du village (réhaussement de la chaussée à proximité de l'école...)

Je suis également « Correspondant Défense », dont le rôle est de développer un lien commune / Armée-Défense, promouvoir l'esprit de défense, et favoriser l'information des jeunes (parcours de citoyenneté par exemple).

Et tu arrives à concilier ces activités avec ta vie personnelle et professionnelle ?

Oui, tant que je n'ai pas de déplacement professionnel.

Et l'évolution de Gaillon ?

Il y a actuellement pleins d'enjeux (réorganisation du territoire, intercommunalité, développement de l'Ouest Parisien, OIN, ligne LGV, C13...) Il y a de quoi rester vigilant, pour que Gaillon garde son caractère rural.



Véronique LEFEBVRE
Conseillère municipale

La Commission Information : Bonjour Véronique, merci d'être venue te prêter au jeu de l'interview. En avant pour la présentation rituelle.

Véronique Lefebvre: Et bien, allons-y: Originaire de Meulan, j'ai 42 ans (et même pas peur de

le dire!), mariée avec 3 enfants de 13, 9 et 6 ans. Je suis arrivée à Gaillon en 1997, village que je connaissais bien, puisque mon oncle et ma tante y habitent depuis 30 ans. De plus, j'ai eu l'occasion d'acheter la maison où ma mère et sa famille se sont réfugiées pendant la guerre lorsque les allemands se sont installés à Meulan.

Et ta situation professionnelle ?

De formation commerciale et marketing, et je suis maintenant assistante pédagogique à la Chambre de Commerce et d'Industrie Yvelines/Val d'Oise dans un Centre de Formation des Apprentis.

Tu ne couperas pas à la question habituelle : C'est ton premier mandat. Pourquoi t'es-tu présentée ?

M. Durand m'a proposé de me joindre à son équipe. J'ai accepté par amitié pour lui et par goût pour tout ce qui touche la vie du village, notamment la vie scolaire et la vie locale. Je laisse volontiers aux autres le budget et les travaux... Et puis, mon père était déjà conseiller municipal de Brigitte GROS à Meulan, j'ai donc baigné dedans depuis ma jeunesse.

Et tes activités au sein de la municipalité ?

Je suis membre de la commission Culture et Vie locale, avec toutes les festivités à préparer (salon des arts, théâtre, fête des mères...). Tout cela se fait dans une très bonne ambiance, ça me plaît. Et comme Benoît, je me sens bien intégrée dans l'équipe. Je participe aussi à la Caisse Des Écoles, le rôle est similaire, mais là, c'est au bénéfice des enfants de l'école primaire.

Et le partage vie privée/vie professionnelle/Mairie ?

La vie avec 3 enfants, en plus de mon travail, est assez prenante. La mairie rajoute du travail, mais j'ai quitté mon poste de représentant de parents d'élèves, ce qui permet d'équilibrer.

Et ta vision sur l'évolution de Gaillon ?

De nouvelles familles arrivent avec des enfants. C'est une bonne chose notamment pour faire vivre notre village et surtout notre école. Nous avons la chance d'avoir de beaux locaux et une équipe enseignante sympathique et performante. Nous sommes dans un environnement privilégié, il faut veiller à ce que Gaillon reste un petit village rural.

La question que tout le monde se pose : Es-tu l'épouse de Benoît ?

Mari / femme, frère / sœur, cousins / cousines... Allez savoir? Eh bien non, aucun lien de parenté, simplement bons amis!

Comptes rendus des conseils municipaux

Conseil municipal du 20 décembre 2011

MAINTIEN/SUPPRESSION DE MONSIEUR TOWHILL DANS SES FONCTIONS DE MAIRE-ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a, par arrêté du 19 décembre 2011, procédé au retrait de la délégation qu'il avait accordée à Monsieur Brian TOWHILL en matière de finances.

Il précise qu'en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la Majorité (11 VOIX POUR) et DEUX ABSTENTIONS (Madame LANTHIER et Monsieur TOWHILL)

DECIDE de ne pas maintenir Monsieur Brian TOWHILL dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

POINT INTERCOMMUNALITE

Monsieur Le Maire informe des évènements qui ont eu lieu depuis la délibération prise le 30 juin 2011 contre le Schéma de Coopération Intercommunal des Yvelines.

Courrier aux Préfets Yvelines et Val d'Oise le 3 novembre

Dans cette correspondance le Maire s'étonne, compte-tenu des délais, de ne pas avoir reçu d'instruction sur la procédure et s'inquiète du manque de concertation. Il demande un entretien aux Préfets.

Réunion CDCI du 3 novembre.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunit pour débattre des modifications du schéma intercommunal des Yvelines, sans qu'à aucun moment la commune ne soit avertie.

Réponse du préfet des Yvelines le 18 novembre

Monsieur Le Préfet indique que le Maire doit adresser une contre proposition qui devra se présenter sous la forme d'un amendement à la commission départementale de coopération intercommunale composée d'élus du département.

Envoi amendement au rapporteur de la CDCI le 24 novembre

Le jeudi 24 novembre, en début d'après-midi le directeur des relations avec les collectivités de la préfecture des Yvelines appelle le Maire.

Lors de cet entretien téléphonique, il lui indique que la commune a jusqu'à 17h00 pour faire parvenir un amendement au rapporteur de la commission départementale de coopération intercommunale.

L'amendement est transmis le soir même.

Envoi amendement à la CDCI le 5 décembre

Tous les membres de la CDCI reçoivent le courrier transmis au rapporteur de la Commission. À ce jour, seul Monsieur le Maire de Vélizy contacte Monsieur le Maire de Gaillon-sur-Montcient pour lui apporter son soutien.

Réponse du Préfet du Val d'Oise reçue le 8 décembre

Monsieur Le Préfet du Val d'Oise en réponse à la lettre du 3 novembre indique qu'il ne donnera pas suite à la demande de la commune de Gaillon-sur-Montcient. Il indique que le schéma départemental de coopération intercommunal du val d'Oise a été arrêté le 11 novembre 2011 et qu'il n'inclut pas la commune de Gaillon-sur-Montcient.

Adoption du schéma départemental intercommunal des Yvelines le 8 décembre

La commission départementale de coopération intercommunale choisit de ne pas prendre en compte la délibération de la commune de Gaillon-sur-Montcient demandant son rattachement à la communauté de communes des Trois Vallées du Vexin

Calendrier à venir

Monsieur le Préfet des Yvelines a jusqu'au 31 décembre pour arrêter le schéma départemental de coopération intercommunale.

Le schéma définitif devra être publié au plus tard le 30 juin 2013.

L'ensemble des documents ci-dessus ont été transmis au Conseil Municipal et sont consultables en Mairie.

Monsieur le Maire a demandé à notre avocat d'aider la commune afin de préparer un recours au tribunal administratif de Versailles.

INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX EGLISE

L'étude réalisée par Monsieur Oudin est terminée, Monsieur Le Maire et les membres de la commission travaux rencontreront l'architecte fin janvier pour prendre connaissance du diagnostic.

Conseil municipal du 19 janvier 2012

DECISIONS DU MAIRE

Décision de signer un acte d'Engagement avec SOBECA pour l'Enfouissement des Réseaux Basse Tension, Eclairage Public et France Télécom dans la Grande Rue (du n°1 au n°19 pour un montant H.T. de 108 299.60 soit un T.T.C. de 129 526.32 €

Décide de signer le 20 décembre 2011, un contrat de maintenance sécurité avec la société Dupont Médical pour effectuer la vérification et l'entretien du débrifilateur pour un montant de 225 euros HT annuel.

INFORMATIONS DIVERSES

Point Intercommunalité

Monsieur le Maire informe que deux recours gracieux ont été adressés aux Préfets des Yvelines et du Val d'Oise le 9 janvier 2012 en redemandant que la commune de Gaillon-sur-Montcient soit intégrée dans le périmètre de la communauté de communes des trois vallées du Vexin.

Mission Locale

Monsieur Jean-Pierre LE TELLIER informe le Conseil de la création d'un nouveau support de communication : Lettre d'Information où figurent des informations très intéressantes (offre d'emploi, etc...) et l'Agenda du mois. Il est proposé de l'afficher à l'accueil de la Mairie.

Conseil municipal du 16 février 2012

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Les hypothèses de travail retenues par la commission finance sont les suivantes :

- Diminution des droits de mutation par rapport à 2011.
- Gel des dotations de l'Etat.
- Baisse modérée des charges de l'ancienne école.
- Augmentation des syndicats (ALDS/Croix Rouge/SICOREM).
- Diminution du coût des affaires juridiques.
- Impact financier sur jugement TA (Four aux Prêtres) non pris en compte.
- Vente des terrains communaux non intégrée.
- Hausse des bases des impôts +1.8 %

Le budget de la section d'investissement sera affiné suite à la réception de l'appel d'offre pour le contrat triennal du 5 mars prochain.

- Valorisation financière avec la trésorerie de Meulan le jeudi 8 mars
- Commission finance le samedi 10 mars.

INFORMATIONS DIVERSES

Sursis à statuer : Faisant suite à une demande de permis d'aménager déposée en Mairie le 29 Juillet 2011 (PA 078 261 11 M 0005) un arrêté de sursis à statuer en date du 25 janvier 2012 a été délivré indiquant que la zone concernée était impactée par l'extension du cimetière inscrite dans les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme en cours.

Changement des portes fenêtres de la salle des Fêtes.

Le panneau d'accès à la salle des fêtes comprenant quatre vantaux, doit être changé. La commune a fait établir plusieurs devis. L'entreprise retenue est la moins chère et propose un changement des portes en PVC par du matériel en aluminium pour un montant de 4.859.88 euros HT.

Projet du développement numérique sur la Commune (fibre optique).

Le conseil général des Yvelines a voté le plan de développement du numérique pour le très haut débit. Ce projet prévoit un développement entre 2013 et 2020.

Les zones ne recevant actuellement qu'un bas débit seront traitées en premier entre 2013 et 2018. La commune de Gaillon-sur-Montcient est concernée par cette première étape.

Monsieur Le Maire indique que les travaux d'enfouissement des réseaux en cours dans le bas de la Grande Rue ont prévu dans le cahier des charges techniques, ce déploiement.

Conseil municipal du 12 avril 2012

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des démissions de Madame Marie-Agnès Lanthier et de Monsieur Brian Towhill.

(Ndlr : Depuis cette date, Mme Brigitte Gantier a donné sa démission du conseil municipal le 21 avril 2012)

VOTE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF et DE GESTION 2011

Le résultat est approuvé comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 147 585.70 €
- Section d'investissement : déficit de 97 206.18 €

VOTE DES QUATRE TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

Décide de maintenir les quatre taux d'imposition pour l'année 2012 en intégrant les transferts de fiscalité :

- Taxe d'habitation : 17.41 %
- Taxe foncière bâti : 15.40 %
- Taxe foncière non bâti : 36.95 %
- Taux Relais pour la CFE : 19.68 %

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissements :

- Affectation au 1068..... 147 585.70 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

VOTE le budget primitif pour l'année 2012 en recettes et en dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement
- Dépenses : 632 000 €
- Recettes : 657 807.83 €
- Pour la Section d'Investissement
- Dépenses : 586 267.29 €
- Recettes : 786 267.29 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DES SATAIS 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

VOTE le budget primitif pour l'année 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- Pour la Section de Fonctionnement 826 011.61 €
- Pour la Section d'Investissement 500 203.78 €

SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA STATUE ST ROCH DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la restauration de la statue Saint Roch de l'Eglise paroissiale Notre dame de Gaillon sur Montcient, considérant que l'oeuvre une fois restaurée contribuera à l'enrichissement patrimonial de l'Eglise

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Donne son accord pour la restauration de la statue Saint Roch selon le devis de 3 676.50 €
- Sollicite auprès du Conseil Général une subvention de 70 % des travaux TTC
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 30 % du montant TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le département la convention définissant les modalités pratiques de l'opération.

DECISION DU MAIRE

Notification du Marché Voirie Grande Rue dans le cadre du contrat triennal à l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 193.773,53 euros TTC.

INFORMATIONS DIVERSES**Point Intercommunalité :**

Les recours contre les deux arrêtés (Yvelines et Val d'Oise) sont en cours de rédaction et seront transmis aux tribunaux administratifs par l'avocat de la commune d'ici le 15 avril 2012.

Etude Multi-Services :

La première phase de l'étude va être menée d'ici la fin juin ; il s'agit de recenser les habitudes et les besoins des habitants. Un questionnaire sera transmis à chaque foyer. Au vu des résultats de ce sondage, le conseil municipal se prononcera sur la poursuite de l'étude.

Recours Consorts Durand-Piton

Le Maire a opposé un sursis à statuer sur le projet de lotissement des consorts Durand-Piton au motif du besoin d'extension du cimetière (objectif inscrit dans les délibérations mettant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gaillon-sur-Montcient en révision) Les consorts Durand-Piton ont porté l'affaire devant le tribunal administratif de Versailles. La commune, avec les services de l'état, travaille sur un mémoire en défense dans cette affaire.

Limites de la commune de Gaillon-sur-Montcient

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été informé par Monsieur Guy Poirier, maire de la commune de Meulan-en-Yvelines, qu'une parcelle située actuellement, sur les plans, sur la commune de Gaillon-sur-Montcient ferait partie du territoire de la commune de Meulan-en-Yvelines. Il s'agirait d'une erreur datant de l'année 1957 des services de la préfecture.

À ce jour aucune information de la part des services de l'état n'a été communiquée à la commune de Gaillon-sur-Montcient. Monsieur le Maire s'est entretenu avec Monsieur le sous-préfet de Mantes-la-Jolie et lui a précisé qu'il n'avait pas de trace de délibération rattachant cette parcelle à la commune de Meulan-en-Yvelines.

Le Maire a fait part de sa volonté de conserver cette parcelle sur le territoire de la commune de Gaillon-sur-Montcient. Monsieur le sous-préfet organisera une réunion lorsqu'il aura des éléments concrets en sa possession.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Gall informe le conseil de sa réunion sur le ' O phyto '. Cette étude est subventionnée par le PNR et un cabinet d'Etudes est chargé de rencontrer toutes les communes pour recenser les pratiques et proposer des moyens d'actions pour la réduction des produits toxiques.

Monsieur Bouley fait part de la réunion du Sicorem et informe de la réduction pour les participations des communes. Des travaux de rénovation de la piste autour du gymnase Michel Jazy de Meulan-en-Yvelines sont prévus cette année.

Monsieur Trou informe le Conseil que suite à la réunion du SPANC les contrôles obligatoires pour les personnes qui ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif passent à 8 ans au lieu de 4 ans actuellement.

Travaux Grande Rue

Dans le cadre du plan triennal de travaux 2009-2011, les réseaux de basse tension, d'éclairage public et de téléphone ont été enfouis depuis la place de l'église jusqu'à la rue de La Douaye.

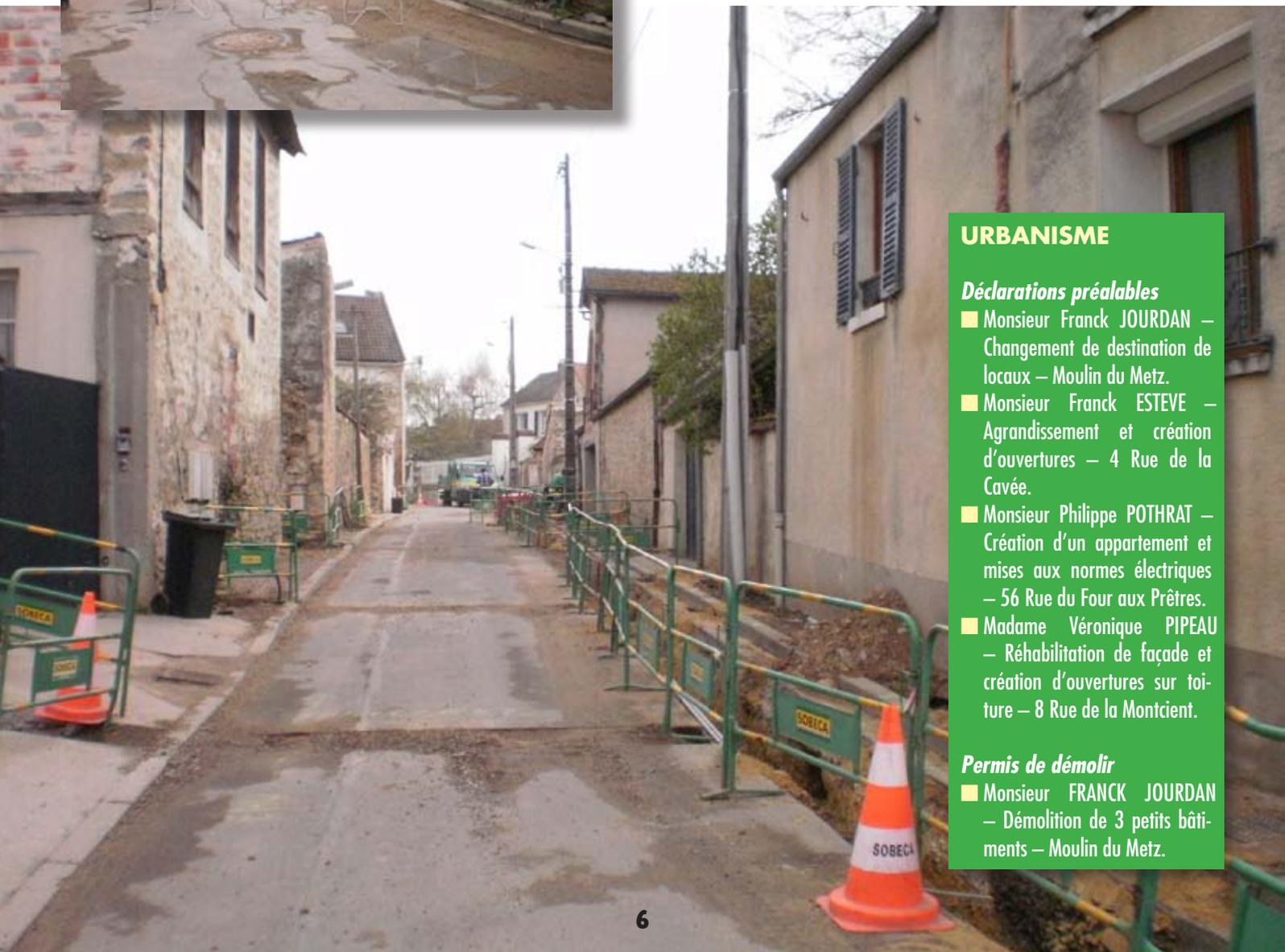
Il a été également installé des coffrets de connexion pour la fibre optique prévue dans un plan de mise en œuvre pour les Yvelines avant fin 2018.

Des candélabres « style Vexin » identiques à ceux de la rue de La Montcient ont été posés.



Le total du coût de ces travaux est de 288500 euros hors taxes. En déduisant les subventions, restera à la charge de la commune 102000 euros, soit 35 % du total de l'opération. À noter qu'aucun emprunt à long terme n'a été contracté pour la réalisation de ces travaux.

Le haut de La Grande Rue sera réalisé dans le plan triennal de travaux de 2012-2014.



URBANISME

Déclarations préalables

- Monsieur Franck JOURDAN – Changement de destination de locaux – Moulin du Metz.
- Monsieur Franck ESTEVE – Agrandissement et création d'ouvertures – 4 Rue de la Cavée.
- Monsieur Philippe POTHROT – Création d'un appartement et mises aux normes électriques – 56 Rue du Four aux Prêtres.
- Madame Véronique PIPEAU – Réhabilitation de façade et création d'ouvertures sur toiture – 8 Rue de la Montcient.

Permis de démolir

- Monsieur FRANCK JOURDAN – Démolition de 3 petits bâtiments – Moulin du Metz.

Passage de témoin

Alain Pierre Francais, notre agent technique a rejoint fin avril sa région natale: le limousin près de Gueret.

Il était arrivé à Gaillon en septembre 2010 et son visage était devenu familier des Gaillonnais.

M. le maire et l'équipe municipale le remercient pour son dynamisme apporté au quotidien dans son travail et lui



souhaite bonne chance pour la suite de sa carrière professionnelle.

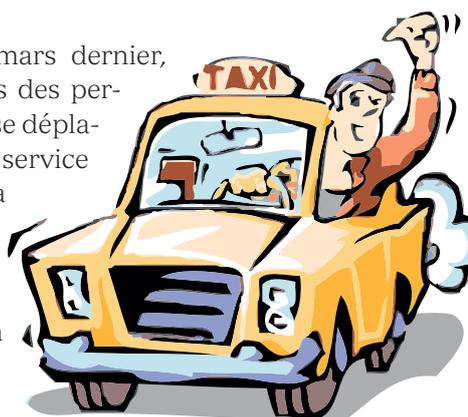
Christophe Carpier, Gaillonnais depuis 1997 le remplace, il a pris ses fonctions le 2 mai. Il connaît bien notre village et les tâches à effectuer. En effet, il y a 2 ans, Christophe avait pratiqué ce travail pendant une mission de 4 mois. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe municipale.



Mise en place d'un service de taxi collectif

Suite au sondage réalisé en mars dernier, et pour répondre aux besoins des personnes ayant des difficultés à se déplacer pour aller faire leurs courses, un service de taxi collectif sera mis en place à la rentrée prochaine.

En effet, une dizaine de personnes a répondu favorablement au sondage, marquant un intérêt certain pour ce service.



Un taxi sera donc mis à disposition une fois par semaine, à destination du marché de Meulan ou des supermarchés alentours. Une partie sera subventionnée par la mairie, l'autre restant à la charge des usagers, sous condition de réservation préalable.

Si vous êtes aussi intéressé, n'hésitez pas à prendre tous renseignements en mairie.

Réhabilitation du centre de Gaillon

Depuis que l'ensemble des classes de l'école ont été regroupées grande rue à l'école des 4 vents, l'ancienne école (auparavant l'ancienne mairie) est inoccupée.

Le conseil municipal réfléchi sur sa réhabilitation, avec un éventuel commerce de proximité (ci-joint le sondage afin d'étudier la pérennité d'un tel projet), ou/et des locations d'appartements, permettant le relogement de

personnes âgées, ou l'accès à la location des jeunes Gaillonnais.

Avec l'achat par la commune des locaux en fond de cour, rue des bourgeons, c'est l'aménagement entier du périmètre qui est envisagé.



Église Notre Dame de l'Assomption

Lancement d'une étude préalable à la restauration générale

Vous connaissez tous l'église de Gaillon, Notre Dame de l'Assomption. Située au cœur du village, cet édifice construit initialement au milieu du XIIe siècle fait partie de notre vie courante. Elle a été souvent l'objet de modifications et de restaurations au fil des siècles, jusqu'en 1986. Mais aujourd'hui, l'état sanitaire de cette église révèle des désordres principalement liés à un manque d'entretien, à l'action de l'eau, ainsi qu'à des restaurations anciennes et éparses sur l'édifice.



Contreforts différents entre bras sud du transept et le bas côté, témoins de deux périodes constructives différentes.

Le conseil municipal a récemment lancé une demande d'étude auprès d'architectes du patrimoine, Grégoire et Pierre Oudin, afin de déterminer l'état actuel de l'église; et de connaître avec précision quels seront les travaux de réfection à réaliser en urgence ou à plus ou moins long terme pour conserver au bâtiment sa splendeur.

Le résultat de leur étude basée sur l'analyse des désordres courants et anciens,

tant au niveau extérieur qu'intérieur. Le résultat résumé de cette analyse est le suivant:

■ L'édifice présente de nombreuses altérations des parements, autant extérieurement qu'intérieurement. Il est intéressant de noter que les pierres les plus altérées sont souvent celles issues des restaurations des années 1940 et 1980 (dues au fait que la pierre choisie est un calcaire plus poreux et donc plus fragile, qui se fracture et se délite, ne supportant pas l'action des éléments naturels).

■ À ces défauts de restauration, il faut ajouter que l'édifice est bâti sur un sol a priori riche en eau, en aval du terrain naturel. Ceci explique les importantes remontées capillaires constatées et leurs effets néfastes sur les pierres.

■ À l'intérieur, Les parements de la nef, comme ceux des bas-côtés, sont verdis

par l'humidité qui entraîne le développement de lichens et mousses. Les piliers de la croisée du transept sont altérés par les remontées de sels, la présence d'humidité et les reprises au ciment. Ce qui explique que, de manière générale, les socles des piliers soient très abîmés. Certaines



Pierres posées lors de la restauration de 1940 : déjointement et altération généralisé.





pierres sont creuses et se désagrègent en poussières.

■ Les sols en ciment présentent des fissures et des soulèvements au niveau des bas-côtés et de la nef. Le phénomène de migration des sels et de remontées capillaires évoqué ci-dessus entraîne ces désordres. Il faudra donc préconiser un traitement de sol qui permettra d'éviter ou de limiter les remontées de sels au cœur des maçonneries.

■ L'ensemble des couvertures en tuiles est altéré, état principalement dû au manque d'entretien (1946 serait la dernière date de restauration des couvertures).

Remontées capillaires et eaux de ravinements sont les principales causes des altérations profondes des pierres.



Fissuration et soulèvement du sol en ciment de la nef angle Nord-Ouest.

■ Les charpentes sont globalement dans un état moyen. Cependant, certaines altérations ont été relevées. De manière générale, le liteaunage est de faible section et des éléments sont par conséquent



Infiltration d'eau dans les maçonneries de la tourelle entraînant le déjoints et la présence d'humidité stagnante dans les reins de voûtes.



Liteaux de faible section qui ont tendance à casser ou à glisser, entraînant les tuiles.

cassés ou décalés, entraînant des mouvements de couvertures observés extérieurement. La moitié des chevrons de la nef sont moisés car fragiles. L'ensemble de ce chevronnage est pourri en pied, l'eau s'infiltrant en rive, les tuiles ayant glissé.

■ L'enduit du voûtement de la nef est systématiquement fissuré, relevant d'un problème d'élasticité du matériau employé (enduit hydraulique). Ces fissures ne révèlent pas de désordres inquiétants. Par contre, au croisement entre la tourelle d'escalier et la nef, les voûtains sont endommagés par l'humidité qui stagne dans les reins de la voûte (observations faites depuis les combles).

Suite à ces observations, il est donc évident que des phases de restauration seront nécessaires. Le projet architectural se fonde sur :

■ une restauration dite structurelle, visant à la bonne conservation de l'édifice (réfection des charpentes et couvertures, restauration des maçonneries, traitement du problème d'humidité),

■ puis une restauration visant la mise en valeur des intérieurs et notamment des sols et des parements (restauration des sols, mise en valeur des parements).

À noter que donner l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite semble difficilement envisageable, la différence de niveaux entre sols intérieurs et extérieurs suscitant des travaux bien trop lourds.

Bien sûr, l'ensemble de ces travaux s'étalera sur plusieurs années, le montant estimé des travaux s'élevant à environ 1 300 000 euros. Cette étude est le point de départ d'une restauration importante, qui, comme vous le comprenez, sera nécessaire pour sauvegarder cette grande Dame.

Un collège à l'écoute de notre société

Durant la semaine du 6 au 10 février 2012, au collège de Gaillon, se tenait la 2^e semaine de l'orientation.

Cet événement organisé en collaboration avec le Rotary Club de Meulan et l'association des commerçants d'Hardricourt a permis aux élèves du collège de rencontrer, selon leurs envies et pour certains selon leur projet d'orientation, des professionnels aux métiers très variés.

En effet, des dizaines de métiers aussi divers que vétérinaire, journaliste ou auxiliaire de puériculture étaient représentés par des personnes désireuses de donner un peu de leur temps pourtant précieux pour exposer leur activité.



Un journaliste qui a captivé les élèves.

Ces intervenants ont ainsi pu partager leurs expériences quotidiennes et présenter les formations à suivre pour un jour exercer ces professions ou d'autres métiers du même secteur avec des élèves toujours curieux de découvrir les milieux professionnels.

De plus, des proviseurs des lycées des alentours sont venus présenter aux élèves leur établissement et leurs particularités. Là aussi, les élèves se sont montrés particulièrement intéressés par ces interventions car les questions étaient nombreuses et diverses.



Le collège de la Montcient tient à remercier tous les intervenants pour leur investissement et pour la qualité de leur prestation ainsi que le Rotary Club de Meulan dont l'aide est toujours aussi précieuse.

Cette initiative, qui s'inscrit pleinement dans le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations, a été tellement plébiscitée par les élèves du collège et leurs enseignants qu'elle devrait naturellement être reconduite dans les années à venir.

Le 13 mars 2012, deux intervenants de la maison de la justice des Mureaux sont venus au collège pour présenter le fonctionnement de la justice et le droit des mineurs à tous les élèves de 4^e.



La justice expliquée aux adolescents.

Cette rencontre a été l'occasion pour de jeunes citoyens d'éliminer certaines idées reçues et ainsi de mieux comprendre l'intérêt des lois et des règlements.



Inauguration du nom de l'École

Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal et l'équipe enseignante ont inauguré le samedi 30 juin « **l'École des 4 vents** », qui sera désormais officiellement son nom.

Ce sont les enfants de l'école eux-mêmes qui ont choisi ce nom. Devinez pourquoi ! Et quels vents ?

Ensuite, un repas champêtre a eu lieu, organisé par l'équipe enseignante, les parents d'élèves et la Caisse des écoles. Au cours de cette journée, chacun a pu s'amuser et échanger en participant aux divers jeux proposés.

Une période encore active à l'école...

De nombreux projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation

Des projets de solidarité tels que la collecte de jouets au profit de l'association des restaurants du cœur, organisée par les élèves de CE2 sous l'initiative de Tom Lartige ou la collecte de couvertures et aliments organisée par les élèves de la maternelle, au profit des animaux des refuges.



Des projets liés au respect de l'environnement en liaison avec les intervenants du Parc Naturel du Vexin, organisation de différentes interventions sur le thème des plantes et de la lecture de paysages. La classe de CP/CE1/CE2 a participé, d'ailleurs, à la journée éco-citoyenne organisée le vendredi 22 juin à la maison du parc de Théméricourt.



Un projet de développement du matériel informatique de l'école à l'initiative des membres de la Caisse des écoles. L'école sera normalement équipée d'une classe mobile (ensemble de postes informatiques performants avec imprimante...) et peut-être d'un tableau blanc interactif (TBI ou TNI), l'année prochaine. Nous remercions les membres de la caisse des écoles pour leur investissement personnel au profit de nos élèves et de vos enfants.

cette année, une fête de l'école champêtre avec au programme la traditionnelle remise des prix, l'exposition artistique des élèves, l'inauguration du nom de l'école, un repas champêtre, des jeux traditionnels en bois et le lâcher de ballons. Nous avons fait appel à votre bonne volonté pour nous aider à organiser cette journée.

Un projet de liaison entre les différentes parties: enseignants, représentants de parents d'élèves et membres de la Caisse des écoles se sont réunis pour organiser,

*Mme Ripart,
Directrice de l'école des Quatre Vents*



Yvelines Etudiants Seniors

Des jeunes solidaires de nos aînés

Pour la neuvième année consécutive le Département des Yvelines reconduit l'opération « Yvelines Etudiants Seniors », pour lutter contre l'isolement des personnes âgées à leur domicile, en favorisant des rencontres entre générations.

Durant les mois de juillet et d'août 2012, les personnes âgées qui le souhaitent peuvent recevoir des visites de jeunes étudiants à leur domicile, qu'elles habitent en zone urbaine ou en zone rurale.

Ces visites de convivialité sont l'occasion de conversations, jeux de société, promenades, courses ou démarches, chez le coiffeur par exemple, et permettent la création de nouvelles relations, dont certaines se poursuivent au-delà des vacances d'été.

Un service de proximité

Les étudiants yvelinois (bacheliers majeurs qui poursuivent des études supérieures) sont recrutés en emploi

saisonnier, en partenariat étroit avec les 9 Coordinations gérontologiques locales et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Les jeunes interviennent sous la responsabilité d'un professionnel social, après une formation adaptée à leur mission, visant à les aider à mieux repérer les besoins des personnes âgées.

Ce service est gratuit pour la personne âgée. Pour en bénéficier, les seniors ou leur entourage peuvent dès à présent en faire la demande auprès de la coordination gérontologique la plus proche de leur domicile.

Coordination Gérontologique Locale

25 avenue des Aulnes
78250 Meulan en Yvelines
01 34 74 80 60



Message des sapeurs-pompiers

du centre de secours des Mureaux

Ces dernières années, les sapeurs-pompiers sont confrontés à des pratiques inadaptées, de la part des témoins d'accidents de la route, qui sont terriblement dangereuses pour les victimes.

Les témoins pensent bien faire en déplaçant les victimes alors qu'ils ne sont pas formés pour cela, et, de fait, ils aggravent leurs blessures. Ces aggravations pouvant aller jusqu'à l'handicap (paraplégie ou tétraplégie), voir provoquer leur mort.

Les dégagements d'urgences des victimes sont exceptionnels, et doivent se réaliser dans des cas bien précis :

- feu de voiture : présences de flammes et non pas de vapeurs (de liquide de refroidissement, poudre d'air bag déclenché).
- personne en arrêt cardio-respiratoire en vue d'effectuer un massage cardiaque.

- voiture bloquée sur un passage à niveau avec les barrières qui se baissent.

Pour résumer, il faut que le danger soit réel, vital, immédiat et non contrôlable.

Hormis ces cas,
NE JAMAIS SORTIR LA VICTIME D'UN VEHICULE ACCIDENTÉ.



Protégez l'accident avec des triangles de signalisation, les warnings, mettez votre gilet de signalisation et composez le 18 avec votre téléphone portable en ayant pris soin de récolter les bons renseignements :

- adresse exacte,
- sens de circulation,
- nombre de véhicule impliqués,
- nombre de blessés, ...
- votre numéro de téléphone

Civisme

Revoions ensemble quelques règles élémentaires de civisme

Arrivent les beaux jours et les promenades en famille, entre amis, à travers les sentes et les rues de notre village. Voici quelques conseils, des gestes simples et responsables pour un respect de tous et de l'environnement dans notre commune.

■ Tout d'abord, la circulation en ville : Elle est limitée à 30 km/h dans le centre, 50 km/h aux abords du village.

■ Le stationnement : Il n'est certes pas toujours facile de stationner dans Gaillon, du fait de l'étroitesse des rues. Il y a quelques places à respecter, et des parkings sont à votre disposition (évidemment, il faut alors marcher quelques mètres jusqu'à son domicile). Mais cela évite que les piétons prennent des risques et circulent sur la chaussée, ou que des véhicules se percutent en se croisant dans des conditions de visibilité nulle. Alors, cela mérite bien un petit effort...

C'est quand même mieux quand personne n'est garé ici pour se croiser.

■ La propreté :

Donnons l'exemple et éduquons nos enfants, afin que lorsqu'ils seront adultes, ils ne soient pas tentés par la facilité...



Cérémonie de citoyenneté

Remise de la première carte d'électeur

Le 20 mars dernier, une dizaine de jeunes de la commune se sont vus remettre leur première carte d'électeur par les membres du conseil municipal. C'est une étape décisive qu'ils viennent de franchir vers leur vie d'adulte, avec le droit (et le devoir) de faire entendre leur opinion et de prendre en main leur avenir. Et nous les avons bien sûr retrouvés à l'acte dès le premier tour des élections présidentielles.

Interview D'jeuns

Nous avons profité de la cérémonie de citoyenneté pour aller discuter et interviewer ces D'jeuns, afin qu'ils nous disent ce qu'ils pensent de la vie à Gaillon.

À la question « *Comment vous sentez-vous à Gaillon ?* », ils nous répondent que « la vie à Gaillon est bien, que c'est calme, qu'il y a trop de monde en ville ». Surprenant ? Non, pas tant que cela, pour eux habitués à la quiétude, et leurs copains, ils sont ici...

Mais, ils rencontrent des problèmes de transport « *évidemment, sans voiture, difficile de sortir, nous sommes dépendants des parents...* ». À cela, s'ajoutent des « *problèmes de connexion internet, pas rapide* » (ce qui devrait être résolu d'ici quelques années, avec la généralisation de la fibre optique dans les Yvelines, ndlr).

Quant aux idées pour améliorer leur condition, (et celle des plus jeunes), c'est le besoin de stade et d'aire de jeux

qui se fait le plus sentir (aire synthétique, ping-pong...).

Bonne nouvelle, ces D'jeuns sont prêts à s'investir dans la vie associative, avec le conseil municipal, pour faire bouger les choses. À la proposition de gérer un local, où ils pourraient se rencontrer, ils sont tout à fait d'accord pour s'impliquer, de créer un règlement et l'appliquer.

Un rendez-vous sera prochainement pris avec l'ensemble des jeunes de Gaillon, avec pour objectif de leur faire exprimer leurs besoins, et commencer à mettre en place les dispositions adéquates lorsque cela sera possible.



De gauche à droite : Manon, Brayon, Robin, Nicolas, Rémi, Océane, Jordan, Pierre.

Résultats des élections législatives

1^{er} tour

Inscrits : 531

Votants : 324

Blancs et nuls : 4

Exprimés : 320

Faist Denis : 3 voix
 Coudoux Mouni : 9 voix
 Baeckeroot Myriam : 6 voix
 Coueignas Claire : 2 voix
 Abouhamda Fouad : 2 voix
 Callonnet Gaël : 15 voix
 Richard Arnaud : 109 voix
 Massacré Jacques : 8 voix
 Petitpain Martine : 0 voix
 Bruyand Charles-Henri : 6 voix
 Rodes Estelle : 120 voix
 Delport Alexandre : 35 voix
 Kaya Ali : 5 voix



2^e tour

Inscrits : 531

Votants : 324

Blancs et nuls : 5

Exprimés : 319

Richard Arnaud : 172 voix

Rodes Estelle : 147 voix



Arnaud Richard a été réélu député dans la 7^e circonscription.

(Andrésy, Chanteloup les Vignes, Conflans Ste Honorine, Evequemont, Gaillon sur Montcient, Hardricourt, Maurecourt, Meulan en Yvelynes, Mézy sur Seine, Tessancourt sur Aubette, Triel sur Seine, Vaux sur Seine, Verneuil sur Seine, Vernouillet).

Opération Tranquillité vacances

Comme chaque année, dans le cadre du plan d'action de lutte contre le cambriolage, la campagne annuelle « Opération Tranquillité Vacances » est renouvelée du 1^{er} juillet au 31 août 2012.

Durant votre absence, les services de police peuvent, sur demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Pour bénéficier de ce service, inscrivez-vous avant votre départ, à l'aide du formulaire disponible au poste de police de Meulan, au commissariat des Mureaux ou sur le site du ministère de l'intérieur: <http://www.interieur.gouv.fr>

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir le commissariat de police des Mureaux.



Rappels sur le dépôt des déchets verts

Rappel sur les horaires du hangar communal: Le hangar communal est ouvert tous les samedis (sauf jours fériés) pour la collecte des déchets verts:

- Printemps - Été: du 1^{er} avril au 30 septembre: de 16h00 à 18h00
- Automne hiver: du 1^{er} octobre au 30 mars: de 14h00 à 16h00

Nous vous rappelons qu'un broyeur à végétaux a été mis en place, et qu'il permet à l'agent communal de faire du compost réutilisable par tous. Nous vous rappelons également que le brûlage des déchets verts est interdit dans les Yvelines par arrêté préfectoral 80-272 du 2 juillet 1980.

Date de passage des encombrants: 13 septembre 2012

2^e salon des beaux-arts

Du 23 au 25 mars dernier, le 2^e salon des beaux-arts a attiré de nombreux visiteurs, qu'ils soient Gaillonnais ou non, venus apprécier la trentaine d'artistes.

Tout a commencé avec le vernissage, où M. le maire a remercié les peintres et organisateurs suivi de la remise des prix du concours des meilleurs œuvres, avec :

- Catégorie « huile, acrylique » : Mme Iris Novelli pour ses portraits constitués de collages et peintures sur lin,
- Catégorie « pastel, aquarelle » : Mme Paola Carla Brays, pour sa vue sur la Seine,
- Catégorie « autres techniques » : Mme Nathalie Amiot pour ses mosaïques.

Comme vous avez pu le constater durant ces 2 jours, beaucoup de techniques différentes étaient exposées,



M. le Maire, MM. Tétard, De Ruick, Mme Le Gonnidec.



donnant à ce salon une diversité et une qualité sans précédents.

Les enfants de l'école n'étaient pas en reste, puisqu'après avoir eux aussi exposés leurs œuvres, ils ont eu droit lundi matin à une présentation privée.

Soirée théâtre

Le samedi 12 mai 2012, pour la 4^e année consécutive, la troupe de la garde républicaine « Les Am'acteurs » s'est produite à la salle des fêtes, transformée en théâtre.

Au programme, une comédie de Robert Lamoureux intitulée « Le tombeur ». Le public était fidèle au rendez-vous, 150 personnes partagées entre des gaillonnais et des voisins des villages des alentours, venus entre amis ou en famille.

Une bonne soirée de divertissement, dans la bonne humeur et le rire.

La troupe très applaudie, nous a rappelé qu'elle appréciait l'accueil et le charme de notre village et qu'elle note



déjà dans son agenda 2013, une future représentation.

Que les acteurs se rassurent, le plaisir est partagé par tous les spectateurs!!!!

Loto du 10 mars

Carton plein samedi 10 mars dernier, lors de la soirée Loto. C'est en effet plus de 180 personnes qui ont répondu présentes à ce rendez-vous, qui rappelons-le, est organisé par la Caisse des écoles afin de financer les départs en classe de découverte des enfants de l'école de Gaillon.



Journées du patrimoine : La vie du Village de Gaillon sur Montcient

Les 15 et 16 septembre prochains, auront lieu les Journées du Patrimoine 2012. C'est l'occasion saisie par la commission Culture et vie locale pour organiser une exposition de cartes postales, photos, objets et outils, anecdotes... sur Gaillon aux environs de 1583 à nos jours.



Supportée par les membres des Mardis après-midi récréatifs, la commission collecte actuellement de nombreux éléments du passé de notre village, afin de faire découvrir à tous ce qu'était la vie à Gaillon dans la première moitié du XXe siècle.

Vous pourrez donc découvrir les commerces d'antan, le périmètre de Gaillon alors que les rues des Bouts de la ville et du Four aux prêtres n'étaient encore que des chemins de terre, mais aussi des témoignages de la vie de ses habitants, les fêtes...

Si vous aussi avez quelques objets ou anecdotes, n'hésitez pas à les confier à la Mairie le temps de l'exposition. Ces journées seront agrémentées par une conférence de Madeleine Tétard, historienne spécialisée dans le sec-



teur de Meulan, que vous connaissez par l'intermédiaire de l'histoire de Gaillon dans chaque numéro du Journal. Un grand merci à toutes les personnes grâce auxquelles cette exposition pourra se dérouler.

Soirée espagnole

Le samedi 17 mars, « les Amis de Gaillon » organisaient leur traditionnelle soirée dansante. Cette année, le thème choisi était l'Espagne. Ainsi les tables des 170 participants étaient identifiées par des noms de villes espagnoles comme Madrid, Barcelona, Cordoba, Sévilla, Malaga... Au menu, de « la sangria », puis « une paella géante » préparée sous les yeux des participants et qui n'a pas su résister à l'appétit des convives... L'animation musicale, bien rythmée a permis de terminer la soirée en dansant, le tout dans une très bonne ambiance...



Un égout dans l'église du village au XVIIIe siècle...

Les archives nous offrent, parfois des retours, sur le passé de nos villages, relativement curieux. Nous allons en juger par ce texte qui nous parle d'un égout situé... dans l'église même de Gaillon !

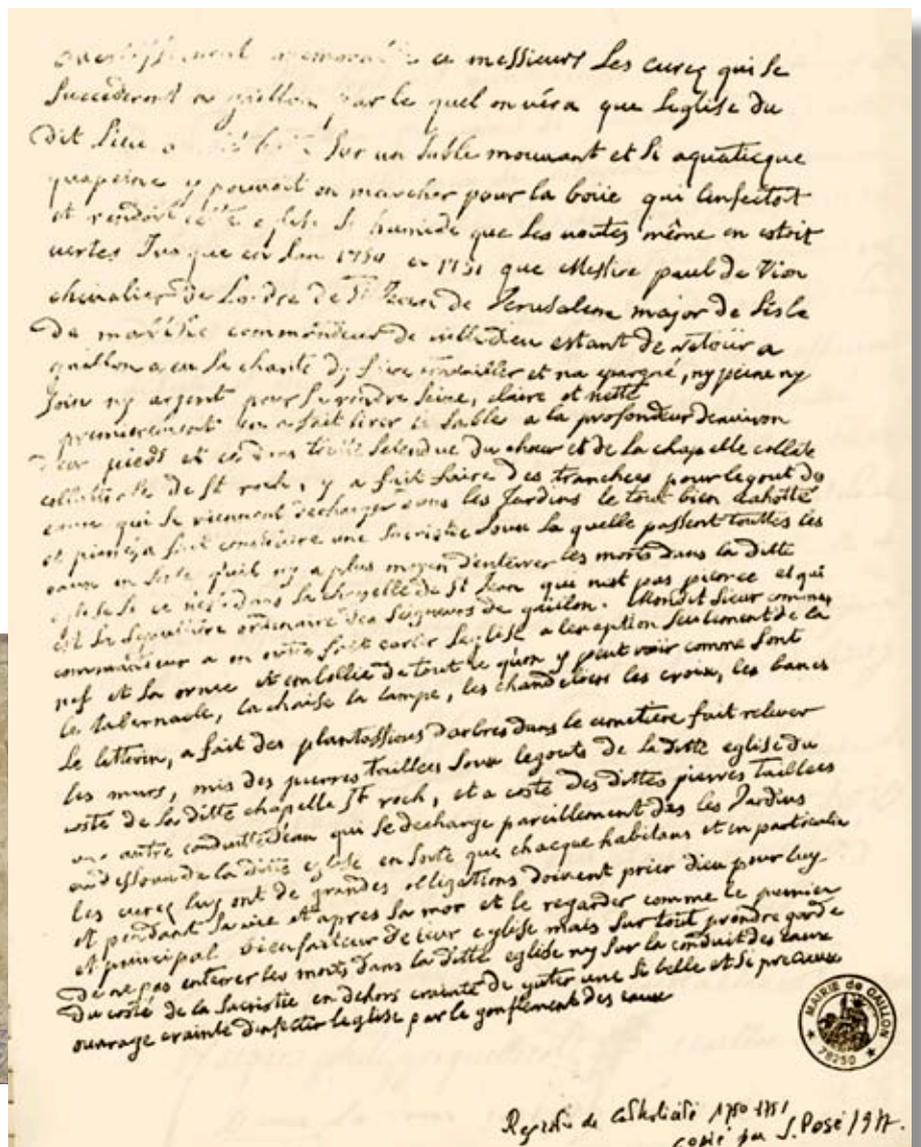
Nous verrons les conséquences qu'entraînèrent la découverte de cet égout et principalement l'interdiction de les inhumer, pour ceux qui le souhaitaient, comme c'était la coutume autrefois, à l'intérieur de l'édifice, car l'église se trouvait construite... sur du sable !

On peut sincèrement s'interroger sur ce fait, étant donné la solidité de cette construction, toujours implantée au centre du village grâce, semble-t-il, aux travaux diligentés par l'ancien seigneur de Gaillon: Monsieur de Vion au XVIIIe siècle et qui permirent qu'elle perdure dans le temps jusqu'à aujourd'hui.



Entrée de l'église de Gaillon sur Montcient (source : AD 78)

Mais voyons donc ce document, qui m'a été gentiment transmis par l'une de mes amies: madame Yveline Vilaro, correspondante de longue date et dont les ancêtres étaient Gaillonnais. Nous constaterons toutes les craintes des villageois et des autorités, engendrées par ce déferlement des eaux dans l'édifice religieux et qui, grâce aux travaux diligentés par le seigneur de Gaillon n'eurent pas trop de conséquences.



Acte trouvé dans registre de catholicité de Gaillon sur Montcient du 1^{er} décembre 1751 (AD 78)

« À messieurs les curés qui se succéderont à Gaillon, par lequel l'on verra que l'église du dit lieu a été bâtie sur du sable mouvant et si aquatique qu'à peine on ne pourrait y marcher pour la boue qui rendait cette assise si humide que les voûtes même en étaient vertes jusqu'en

l'an 1750/1751 et que Messire Paul de Vion Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Major de l'île de Malte, Commandeur de mille lieux, étant de retour à Gaillon, a eu la charité de faire travailler et n'a eu ni peine ni soin, ni argent, pour la grande peine claire et nette.

Premièrement en a refait livrer le sable à la profondeur d'environ deux pieds et ce dans toute l'étendue du cœur et de la chapelle latérale de Saint-Roch, y a fait faire des tranchées pour l'égout des eaux qui si viennent décharger dans les jardins, le tout bien cahoté (sic) et à faire construire une sacristie sous laquelle passent toutes les eaux, en sorte qu'il n'y a plus moyen d'enterrer les morts dans la dite église, ce n'est que dans la chapelle Saint-Jean qui n'est pas pierrée et qui est la sépulture ordinaire des Seigneurs de Gaillon.

Le sieur m'a dit, comme connaisseur a entre autre, fait carreler l'église à l'exception seulement de la nef et l'a ornée et embellie de tout ce qu'on peut y voir comme sont les tabernacles, la chaire, la lampe, les chandeliers, les bancs, les lutrins, et a fait des plantations d'arbres dans le cimetière et fait relever les murs, mit des pierres taillées sus l'égout de la dite église du côté d'une autre conduite d'eau qui se décharge pareillement dans les jardins au dessous de la dite église en sorte que chaque habitant et

en particulier les curés, eux, ont de grandes obligations : ils doivent prier Dieu pour lui, pendant sa vie et après sa mort et le regarder comme le premier et principal bienfaiteur de leur église mais surtout prendre garde du côté de la sacristie en dehors, craignant de gâter un si beau et si précieux ouvrage de crainte d'infecter l'église par le gonflement des eaux. »

Nous le constatons Gaillon possédait un seigneur généreux et bien au fait de préserver le bâtiment ancestral où étaient ensevelis ses aïeux depuis deux siècles. Grâce à lui l'édifice fut certainement sauvé de l'effondrement engendré par cette coulée d'eau de pluie et permettant qu'aujourd'hui l'église soit toujours debout. Il faut dire que Gaillon est bâti sur un endroit humide, la monographie du village explique d'ailleurs bien ce fait « *Le petit village de Gaillon est construit dans une vallée étroite à mi-côte de la route, il est favorisé pour l'eau, peu de pays en possèdent en si grande quantité!* »...

Voilà donc bien un témoignage du passé que l'on ne pouvait laisser dans les limbes des archives...

Madeleine Arnold Tétard

Sources : A.D 78 Registre catholicité
Gaillon 1751 – et Monographie du village
1TMono 5/1 AD 78Xxxx



ÉTAT CIVIL
Naissances :
 ■ Manon, Cindy PIC née le 9 janvier 2012,
 ■ Mahé, Jean-Claude HOARAU né le 4 avril 2012.
 ■ Joaquim MELICE né le 4 juin 2012.
 ■ Andréa MELICE né le 4 juin 2012.

Décès :
 ■ Madame Monique ROUSSEAU, veuve MICHARD, le 9 mars 2012.

Fermetures estivales

La mairie sera fermée tous les samedis à compter du 7 juillet jusqu'au 1^{er} septembre inclus.

La bibliothèque sera fermée du samedi du 7 juillet jusqu'au samedi 8 septembre inclus.

Dates	Manifestations et événements
30 juin	Fête de l'école des 4 vents
26 août	Sortie à la mer à Villers-sur-Mer
8 septembre	Forum des associations et accueil des nouveaux Gaillonnais
13 septembre	Réunion publique PLU (diagnostic)
15/16 septembre	Journées du patrimoine. Exposition « La vie du Village de Gaillon sur Montcient »
13 octobre	Soirée « fête de la bière et de la Choucroute »
20 octobre	Belote (Caisse des écoles)
17 novembre	Loto (Caisse des écoles)
2 décembre	Repas des anciens
8 décembre	Marché artisanal et gastronomique